

FICHE PRESSE

#DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Consultation du Conseil de développement

Pour Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), la concertation avec le Conseil de développement, et plus largement l'association de la population à l'élaboration des politiques publiques, est une priorité et partie intégrante de sa gouvernance.

Consultation du Conseil de développement

Conformément à l'article L5211-10-2-IV du code général des collectivités territoriales, le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, les documents de prospective et de planification résultant du projet de territoire, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales du développement durable du périmètre de m2A.

D'ores et déjà, le conseil de développement apporte, soit à la demande de m2A, soit sur auto-saisine, des réflexions prospectives, des avis et des propositions, qui viennent enrichir l'élaboration et la conduite des politiques publiques communautaires, lesquels sont portés à la connaissance du public.

Ainsi en octobre 2020, Yves Goepfert, Vice-Président délégué aux Transports et aux Mobilités, a saisi le Conseil de développement sur les priorités à développer dans la politique transport suivant trois axes : la gratuité des transports, l'offre de transport et les modes doux. Un avis est attendu pour le mois d'avril 2021.

Par ailleurs, le Conseil de développement est systématiquement associé, à toutes instances de m2A ouvertes aux partenaires (atelier-projet, forum, assises territoriales...) ou toutes démarches de démocratie participative, comme par exemple le Conseil Participatif Plan Climat Air Energie Territorial de m2A.

Association de la population

Pour associer la population à la conception, la mise en œuvre ou à l'évaluation de ses politiques, m2A s'attachera à développer plusieurs modes de concertation, comme la création d'instances dédiées, d'outils de communication existants ou d'outils numériques spécialement créés.

D'ores et déjà, m2A s'inscrit dans cette perspective de diversification des modes de consultation, comme par exemple :

- L'atelier de réflexion d'usage. En 2018, l'atelier de réflexion d'usage « Mulhouse Alsace Attractiv' » a abouti à l'identification de 10 propositions sur la politique économique et touristique de l'agglomération en lien direct avec les acteurs économiques du territoire.

- Le conseil participatif ad’hoc. En 2019, le conseil participatif Climat a réuni une centaine de personnes issues de différents collèges (citoyens, élus, experts et organisations). Ensemble, ils ont défini 15 ambitions pour le climat. Ces ambitions ont alimenté le Plan Climat Air Energie Territorial de m2A. Les membres ont également élaboré un cahier des charges pour la mise en place d’un fonds d’initiatives citoyennes, destiné à financer des projets entrant dans le champ des 15 ambitions préalablement définies.
- Le questionnaire à destination des citoyens. En 2020, un questionnaire en ligne sur les mobilités et les transports a été ouvert à l’ensemble des habitants de m2A, pour qu’ils expriment leur point de vue et apporte leur avis sur les mobilités au sein de l’agglomération.

Ces exemples concrets témoignent de la volonté de m2A d’associer le plus largement possible la population à l’élaboration, au suivi et à la mise en œuvre des projets communautaires.

CONTACTS

Elu m2A :

Pierre Logel

Vice-Président délégué à la Communication,
l’Information et la Participation des citoyens

pierre.logel@mulhouse-alsace.fr

Expert m2A :

Sophie Dierstein

Directrice Développement Intercommunal

sophie.dierstein@mulhouse-alsace.fr

Presse m2A :

Olivier Dieu

Responsable des relations presse

olivier.dieu@mulhouse-alsace.fr

06 02 08 38 76